



REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 08 octobre 2024

| NOMBRES DE MEMBRES | | | | |
|--------------------|----------|-------------------|-------------|-------------------------------|
| En exercice | Présents | Votants | | |
| 33 | 19 | 27 | | |
| | | Dont procurations | | |
| | | 08 | | |
| VOTES | | | | |
| Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstentions | N'ayant pas pris part au vote |
| 27 | 27 | 00 | 00 | 00 |

Date de la convocation

02/10/2024

Date d'affichage

02/10/2024

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 25 juin 2024

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Patrice CHARLEBOIS

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 octobre, à 17h19, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Christophe AGELAN.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Nicole DUFEAL, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULAT, Laurie ABAUL, Christophe AGELAN ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Pierre MIDELTON, William PAULIN, Marie GARON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Christine ALIKER, Corinne Brigitte PLANTIN, Jean-Luc MAVILLE, Marie-Josée BRIVAL.

Absent : M. Georges HARPON.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2024**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
- Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2024 ;



- Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2024.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 21 OCT 2024

Le Secrétaire de séance

~~Patrice CHARLEBOIS~~

L
Le Maire,

Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe

~~Yolène LARGEN MARINE~~



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher - Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.